

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
BULLETIN D'INFORMATION DE FÉVRIER

Bonjour chers parents,

La Semaine des enseignantes et des enseignants est à nos portes. Comme vous le savez, les membres de notre personnel enseignant accompagnent nos jeunes dans leur parcours scolaire avec grand dévouement. N'hésitez pas à leur écrire un petit mot avec votre enfant. C'est la plus belle marque de reconnaissance que vous puissiez leur faire. N'oublions pas les spécialistes, ils sont aussi très précieux au sein de l'équipe.

Bonne lecture,

Madame Susan Faucher
Direction

DATES IMPORTANTES

2 au 6 février :	Semaine nationale des enseignants et enseignantes
2 au 13 février :	Période officielle d'inscription et de réinscription pour les élèves du primaire
9 février :	Journée pédagogique. Le service de garde est ouvert
16 au 20 février :	Journées de la persévérance scolaire
20 février :	Journée pédagogique. Le service de garde est ouvert

PÉRIODE OFFICIELLE DE RÉINSCRIPTION POUR LE PRIMAIRE



La période officielle d'inscription et de réinscription pour l'année 2026-2027 se tiendra **du 2 février au 13 février 2026**. Il est important d'inscrire ou de réinscrire votre enfant pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée pour un transfert d'école en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.

Pour les parents en garde partagée, la période d'inscription au service de garde, de dîneurs et de transport scolaire du 2^e parent au dossier se tiendra jusqu'au 27 février 2026 (**l'inscription du parent principal doit avoir été effectuée au préalable**).

Pour les élèves fréquentant déjà notre école, vous recevrez les directives de l'inscription en ligne dans les prochaines semaines. L'inscription se fera sur [Mozaïk-Portail Parents](#).

Départ ou déménagement

Même si votre enfant ne fréquentera pas une école du CSSRS en 2026-2027 (ex. : pour l'école secondaire), vous devez tout de même signaler le départ de votre enfant dans [Mozaïk-Portail Parents](#), lors de la période d'inscription. Voici la procédure :

1. Choisissez l'option « Signaler le départ du CSS de la Région-de-Sherbrooke »
2. Sélectionnez la raison : Inscription à l'école privée ou déménagement. Si vous inscrivez votre enfant dans une école privée, vous pouvez inscrire le nom de l'école privée sélectionnée dans les commentaires.

Pour connaître tous les détails et les nouveautés concernant l'inscription et l'admission, rendez vous au www.cssrs.gouv.qc.ca/admission.

Soutien technique

Durant la période d'inscription officielle, du 2 février au 13 février inclusivement, **pour toutes questions** relatives à l'utilisation de [Mozaïk-Portail Parents](#), **veuillez communiquer** avec le Service de l'organisation scolaire par **courriel** à portailparents@cssrs.gouv.qc.ca ou par **téléphone au 819 822-5540, poste 21788**.

Le service de soutien sera disponible du lundi au vendredi de 11 h à 19 h.

PREMIÈRE INSCRIPTION (Préscolaire 4 ans et 5 ans, première inscription au CSSRS)

Pour une première inscription au CSSRS, celle-ci se fait sur [Mozaïk-Portail Parents](#). Vous devrez déposer en ligne le certificat de naissance de votre enfant, deux preuves de résidence ([voir la liste des pièces reconnues](#)) et les documents d'immigration, s'il y a lieu.

Voici une vidéo pour vous aider: <https://youtu.be/vFKg2SAQKsk?si=Vyg1nr4X2iVuMjE>

NB : Les nouveaux arrivants (première inscription dans le système scolaire québécois) doivent passer par la [demande d'entrevue](#) pour procéder à l'inscription.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – CALENDRIER DES RENCONTRES

Voici les dates des réunions du conseil d'établissement, lesquelles sont ouvertes au public et débutent à 18 h30 :

DATES DES RÉUNIONS 2025-2026

- 23 février 2026
- 20 avril 2026
- 1^{er} juin 2026

ABSENCES PROLONGÉES

Saviez-vous que... Les absences prolongées à l'école sont encadrées par des règles précises?

Depuis l'an dernier, la [procédure sur l'organisation scolaire](#) prévoit que toute absence de **plus de cinq (5) jours ouvrables consécutifs** doit être appuyée par un billet médical ou un document officiel reconnu. Sans cela, l'absence est considérée comme non motivée et peut avoir des impacts sur les apprentissages de l'enfant.

De plus, une absence de **plus de vingt (20) jours ouvrables consécutifs à l'extérieur du territoire du CSSRS** (par exemple pour un voyage) entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription de l'élève à son école. Une nouvelle inscription devra alors être faite au retour et il est possible que l'enfant doive changer d'école, si la capacité d'accueil de l'école a été atteinte entre temps.

À noter que l'école ne peut pas offrir d'enseignement à distance pendant une absence prolongée, même lorsque celle-ci est motivée.

Si vous prévoyez une absence prolongée pour votre enfant, nous vous invitons à en discuter à l'**avance avec la direction de l'école**, qui pourra vous guider et répondre à vos questions.

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE



Derrière chaque accomplissement, il y a de la persévérance.

La persévérance, ça mène loin.



DU 16 AU 20 FÉVRIER 2026
LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
#JPS2026

Du 16 au 20 février 2026, tout le Québec vibrera au rythme des Journées de la persévérance scolaire (JPS).

Évidemment, pour vos enfants vos gestes, vos mots et vos conseils comptent énormément. En tant que parent, vos encouragements et votre appui font une réelle différence. Prenez quelques minutes pour souligner leurs bons coups, échangez sur ce qui les motive à aller de l'avant et à persévérer, malgré tous les défis! Nous vous remercions de donner du sens à leur parcours scolaire!

Rendez-vous au www.journeesperseverancescolaire.com/fr/estrie pour explorer les nombreuses façons de participer au JPS 2026.

PRÉVENTION DES TROUBLES DE SANTÉ LIÉS AU FROID

En cette période plus froide, les écoles du CSSRS ont pour directive de suivre les recommandations de la [Société canadienne de pédiatrie](#) pour protéger les enfants du froid. Il est donc recommandé de :

1. Garder les enfants à l'intérieur lorsque la température ou le refroidissement éolien est de -27°C ou moins;
2. Réduire la période de jeux extérieurs lorsque la température est de -15°C ou moins.

[Cliquez ici](#) pour consulter l'*Aide à la décision lors d'une exposition au froid intense* dont s'inspirent les établissements du CSSRS.

AIDE À LA DÉCISION LORS D'UNE EXPOSITION AU FROID INTENSE		
SYMPTÔMES	ÉTAT DE SANTÉ	DÉCISION
• Pas de pic de symptômes • Léger secousses du froid	NORMAL	• Porter des vêtements chauds, secs et qui couvrent le vent • Couvrir la tête avec un bonnet • Boire des boissons chaudes • Ranger des vêtements supplémentaires • Remarque: Éviter les routes et les ponts
• Aux extrémités: les doigts, orteils, oreilles, nez • Douleur ou sensation de brûlure • Perte de sensibilité ou engourdissements légers • Pâleur sans écoulement important • Pâleur blanche, crasse et enflure • Pâleur dans le visage	ENGOURDISSEMENT SUPERFICIEL	• Réchauffer le corps avec la chaleur du corps au repos de 1 à 2 heures • Ne pas frotter ni masser • Ne pas exposer à nouveau au froid • Appeler 911-Santé au 9-1-1 ou à la maison
• Aux extrémités: les doigts, orteils, oreilles, nez • Perte de sensibilité ou engourdissements importants • Pâleur blanche, crasse et enflure • Pâleur dans le visage	ENGOURDISSEMENT PROFOND	• Mêmes conseils que pour l'engourdissement superficiel • Si symptômes persistants, consulter un médecin
• Température corporelle 32°C à 33°C (90°F à 91°F) • Frissons • Confusion, jugement altéré • Respiration et pouls rapides • Fatigue • Difficultés à marcher • Extrémités froides	HYPOTHERMIE LÉGÈRE	L'HYPOTHERMIE EST UNE URGENCE MÉDICALE • Appeler le 9-1-1 • Aller dans un lieu chaud • Éviter de bouger brusquement • Porter des vêtements secs • Réchauffer le corps graduellement • Si la conscience n'est pas altérée, boire une boisson chaude sans alcool
• Température corporelle 28°C à 32°C (82°F à 90°F) • Absence de frissons • Conscience altérée • Respiration et pouls lents • Perte de contrôle des mouvements	HYPOTHERMIE MODÉRÉE	
• Température corporelle 24°C (75°F) • Inconscience • Arrêt cardiaque	HYPOTHERMIE SÉVÈRE	

CAMP DE JOUR POUR LES 6 À 12 ANS



LA RELÂCHE ÉCLATÉE DU CENTRE SPORTIF DE L'UdeS – CAMP DE JOUR POUR LES 6 À 12 ANS

Faites vivre une semaine de relâche pleine d'aventures et de découvertes à vos enfants en les inscrivant au camp « La relâche éclatée » du Centre sportif du Campus principal de l'UdeS. Du 2 au 6 mars 2026, ils seront plongés dans un monde d'activités variées :

- Piscine
- Spectacle au Centre culturel
- Jeux collectifs et initiation à quelques sports
- Découverte de l'aïkido
- Après-midi Vert & Or
- Atelier artistique
- LÜ
- Et plus encore!

La période d'inscriptions se termine le 12 février 2026. Faites vite! Les places s'envolent vite : [Inscrivez-vous dès maintenant](#)

CAMP DE JOUR POUR LES 5 À 12 ANS

LOISIRS ACTI-FAMILLE - RELÂCHE 2026 | 🤸

Du 2 au 6 mars, des journées remplies d'activités pour les 5 à 12 ans avec des thèmes variés sont prévues : Les gardiens du monde imaginaire, Parade enchantée, Fluo Fun, Voyage sensoriel et Bienvenue au Ranch ! 🕶️🎉

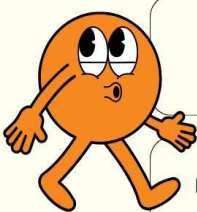
👉 Pour vous inscrire : <https://www.jeminscrismaintenant.com/.../relache2026-laf/>

Ne tardez pas, les inscriptions sont en cours et les places partent vite! ⏰

2 au 6 mars

SEMAINE DE RELÂCHE !

DÉBUT DES INSCRIPTIONS MARDI 14 JANVIER 8 H 30



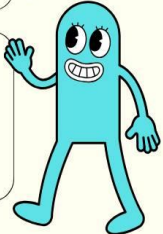
INFORMATIONS PERTINENTES

Inscriptions à la journée
5 à 12 ans
9 h à 15 h 30*

30\$ PAR JOUR

THÉMATIQUES

Lundi - Les gardiens du monde imaginaire
Mardi - Parade enchantée
Mercredi - Fluo Fun
Jeudi - Voyage sensoriel
Vendredi - Bienvenue au Ranch



SERVICE DE GARDE

LES RELEVÉS FICHAUX SERONT ÉMIS À LA FIN DU MOIS DE FÉVRIER, UN COURRIEL SERA ENVOYÉ LORSQU'ILS SERONT DISPONIBLES SUR MOZAIK !

LES INSCRIPTIONS AU SERVICE DE GARDE POUR L'ANNÉE 2026-2027 AURONT LIEU DU 2 AU 20 FÉVRIER 2026 SUR MOZAIK !

NOUVEAUTÉ

À la fin de la journée, les parents devront s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité avec photo.

PETIT RAPPEL

- Le matin avant 7h40 les élèves ne peuvent pas être sur le terrain de l'école, s'ils ne sont pas inscrits au service de garde
- Le midi, les élèves marcheurs peuvent entrer sur la cour à partir de 12h35

CHANGEMENT DE FRÉQUENTATION PONCTUEL

Pour tout changement en cours de journée, nous vous demandons d'aviser le service de garde avant 10h le matin par courriel de préférence ou par message téléphonique.

ÉCHÉANCIER DES ENVOIS PAR COURRIEL DES ÉTATS DE COMPTE ET DES PAIEMENTS

Pour les élèves transportés par autobus ou par berline: vous recevrez tout au long de l'année une facturation du service de garde. Vous pouvez faire un paiement plus élevé qui sera déduit à chaque mois ou bien payer votre facture tout au long de l'année.

L'état de compte sera envoyé via courriel, une fois par mois. **La facturation pour le mois suivant sera effectuée le 11 de chaque mois. Si le paiement n'est pas reçu avant le 1^{er} du mois suivant, il y aura un bris de service.** La facturation hebdomadaire n'inclut pas les ajouts à la fréquentation prévue et les journées pédagogiques, ils seront facturés sur le prochain état de compte.

Les demandes de modification devront être transmises **au plus tard le 10 de chaque mois** afin d'être prises en compte pour le mois suivant. **Toute demande reçue après le 10 ne pourra malheureusement pas être acceptée.**

Date de production des états de compte	Date limite pour faire votre paiement (10 jours)	Semaines facturées (Nombre de jour)
11 février 2026	1er mars 2026	Du 9 mars au 3 avril 2026 Journée pédagogique du 30 janvier et du 9 février

CAMPAGNE DE SÉCURITÉ EN TRANSPORT SCOLAIRE



La Fédération des transporteurs par autobus mobilise tous les usagers de la route, le réseau scolaire, les écoliers et leurs parents dans le cadre de la campagne « M'as-tu vu? », du 26 janvier au 6 février 2026. Nous vous invitons à consulter le site <http://www.mastuvu.info>, qui répond à de nombreuses questions sur le transport scolaire.

ORGANISATION DE PARTICIPATION DES PARENTS

Courriel officiel de l'OPP

Pour toute communication ou demande d'information, vous pouvez joindre l'OPP à l'adresse suivante :

 **opp.croisee@gmail.com**